

AVIS PUBLIC


**Règlement numéro 129-1 modifiant le Règlement régie interne des séances du conseil et de la période de question,
AVIS DE MOTION et DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par la conseillère Marlène Langlois que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le Règlement régie interne des séances du conseil et de la période de question.

- Encadrement sur la participation aux séances publiques à distance pour les membres du conseil ;
- Le pouvoir du président d'assemblée en gestion de l'ordre et du maintien du décorum;
- Encadrement sur la période des questions;
- Le pénalités imposées aux personnes pour non-respect

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le directeur général dépose le projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.



Simon Boucher
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 6e jour du mois de novembre 2024, entre 11 heures et 14 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6e jour du mois de novembre 2024.

Le greffier-trésorier

